

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA VIENNE
COMMUNE DE LUSIGNAN
BP 40002 – 86600 LUSIGNAN**

**PROCES-VERBALDU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 1^{er} JUIN 2023**

Le mercredi 24 mai deux mille vingt-trois, convocation est adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour une réunion ordinaire prévue le jeudi 1^{er} juin deux mille vingt-trois à 20h00.

Le jeudi 1^{er} juin deux mille vingt-trois à 20h00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Ledoux, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs. : Ayrault Brigitte, Berland Laurence, Carolus Coralie, Chaintré Christian, Deroo Charles, Ducroq Agnès, Durand Jean-Louis, Girard Éric, Herbreteau Jean Loïc, Ledoux Jean-Louis, Marot Catherine, Michaud Jacky, Morel Didier, Sèvre Alain, Sinault Christophe, Vadier-Chauvineau Karine.

Absents représentés : Mesdames, Messieurs : Bassereau Christelle (*Michaud Jacky*), Braconnier-Gatard Anne (*Durand Jean-Louis*), Chapelle Éric (*Chaintré Christian*), Dugleux Geneviève (*Ledoux Jean-Louis*), Estrade Laurent (*Sinault Christophe*), Vaillant Claudine (*Deroo Charles*).

Monsieur Didier Morel est élu secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ouverture de séance : Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour traité à la présente séance :

Ordre du jour

- 1) Approbation du Procès-Verbal de la réunion de Conseil Municipal du jeudi 27 avril 2023.
- 2) Décisions prises par le maire en matière d'urbanisme depuis le 7 avril 2023.
- 3) Attribution des subventions aux associations pour l'année 2023,
 - Rapport oral de la commission vie associative du 26 avril 2023.
- 4) Organisation de la fête médiévale les 22 et 23 juillet 2023.
- 5) Feu d'artifice du 14 juillet,
 - Devis du feu de l'entreprise Brezac Artifices
 - Devis de sonorisation du feu société Prisme
 - Devis d'animation et de sonorisation du bal.
- 6) Tarif spécial pour l'accueil d'un groupe au camping municipal de Vauchiron.
- 7) Demande de location de la maison située 2, rue Enjambes par la société ASEN1.
- 8) Organisation du chantier loisirs du 17 au 21 juillet 2023.
- 9) Devis de la Société KASO 2 pour la réparation et la remise aux normes des jeux pour enfants situés à La Plage de Vauchiron, sur le site des Promenades et au lotissement de Puy Berger.
- 10) Décision Modificative Budgétaire N°1 (budget principal commune).
- 11) Numérotage (Montlorgis, Le Négret, La Fuie).
- 12) Rapport d'activité 2022 du service Bibliothèque municipale.
- 13) Questions diverses.

**Approbation du Procès-Verbal de la réunion
de Conseil Municipal du jeudi 27 avril 2023**

Monsieur le Maire, après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 27 avril 2023 demande s'il y a des remarques ou des questions.

En l'absence de remarques et de questions le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Décisions prises par le maire en matière d'urbanisme depuis le 7 avril 2023

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte, à chacune des réunions du conseil municipal, des décisions qu'il a prises en vertu de l'article L. 2122-22 du même code dans le cadre des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal.

Date	Parcelle	Adresse
14/04/2023	AN0008	12 Avenue de Poitiers
14/04/2023	AK0094	9 Avenue de Poitiers
21/04/2023	AM0016	4 Cité de Pranzay
09/05/2023	AK0142	71 Rue de Chypre

Attribution des subventions aux associations pour l'année 2023

Madame Catherine Marot, Adjointe au Maire en charge de la vie associative présente ce dossier à l'appui du rapport oral de la commission municipale « Vie associative » du mercredi 26 avril 2023 : Le Conseil Municipal décide d'attribuer aux associations les subventions suivantes pour l'année 2023 imputées sur l'article budgétaire N° 6574.

Il est à noter que par catégorie les membres de bureaux d'associations n'ont pas pris part aux votes

ASSOCIATIONS	Attribution 2023	Paiement 06/23	Paiement 09/23
Sports et Danse :			
Association Gym Mélusine	600.00	300.00	300.00
Mélusin Athlétique Club Cantonal (Trail 04.2023)	500.00	500.00	
Union Sportive Mélusine	4 000.00	2 000.00	2 000.00
Compagnie des Archers des 6 Vallées	300.00	300.00	
Karaté Mélusin	300.00	300.00	
Vallée de la Vonne Canoë Kayak	250.00	250.00	
Sous total Sports et Danse	5 950.00 €		
Tourisme-Culture-Loisirs			
Comité des fêtes	4 000.00	2 000.00	2 000.00
Association Cinéma Spectacle Lusignan (ACSL)	2 000.00	1 000.00	1 000.00
Association André Léo	700.00	350.00	350.00
Compagnie Choc Trio (aide à la création)	1 500.00	750.00	750.00
Comité de jumelage	500.00	250.00	250.00
Association Les Farfadets Mélusins	400.00	200.00	200.00
Société Musicale la Lyre Mélusine	1 500.00	750.00	750.00
Association les Lusignan et Mélusine	800.00	400.00	400.00
Association Mélusik	900.00	450.00	450.00
Association Mélusik Festivals 2023	4 500.00	4 500.00	
Association Taille-Crayon	500.00	250.00	250.00
Sous total Tourisme-Culture-Loisirs	17 300.00 €		
Secteur social et Vie Quotidienne			
Collectif Mélusine – La Recyclerie Mélusine	1 500.00	750.00	750.00
Maison pour Tous du Pays Mélusin	5 360.00	2 680.00	2 680.00
Café des Mélusins en transition	200.00	200.00	
Sous total Secteur social et Vie Quotidienne	7 060.00 €		

Associations Patriotiques			
Association Mémoire de la Résistance (AMRID)	300.00	300.00	
U F V G et Anciens Combattants	400.00		400.00
Sous total Associations Patriotiques	700.00 €		
Autres			
Les Chats de Mélusine	300.00	300.00	
Alcool, écoute, joie et santé	70.00		70.00
Cent Pour Un	300.00	300.00	
Sous total Autres	670.00 €		
TOTAL GÉNÉRAL	31 680.00 €	19 080.00 €	12 600.00 €

Monsieur Christian Chaintré demande des précisions concernant l'objet et l'activité de l'association « Les Chats de Mélusine », n'ayant pu être présent à la réunion de commission vie associative.

Madame Catherine Marot répond que cette nouvelle association prend en charge la population de chats errants sur l'ancien canton de Lusignan afin de limiter leur profusion par stérilisation, une convention a été passée avec la clinique vétérinaire de Lusignan.

Monsieur le Maire ajoute que nous recherchons un local pour cette association, afin de gérer les suites opératoires ou les portées. En cas de naissance, l'association travaillera sur la socialisation des chatons et sur leur placement.

Il est précisé que la commune versera au Fonds Solidarité Logement un montant de 450.00 € imputé à l'article budgétaire N° 65738.

Organisation de la Fête médiévale les 22 et 23 juillet 2023

Madame Catherine Marot présente le budget prévisionnel de l'édition 2023 de la Fête médiévale

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Communication	800.00 €	Conseil Départemental	800.00 €
Achat alimentation	5 000.00 €	Partenariat	1 500.00 €
Animation	8 150.00 €	Espaces publicitaires	700.00 €
Achat divers	700.00 €	Vente buvette	5 000.00 €
Valorisation charges personnels (et bénévoles)	5 500.00 €	Vente Repas 22/07	2 500.00 €
		Inscription exposants	250.00 €
		Tombola	1 000.00 €
		Valorisation Charges de personnels (et bénévoles)	5 500.00 €
		Autofinancement	2 900.00 €
TOTAL HT	20 150.00 €	TOTAL	20 150.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, valide ce plan de financement prévisionnel.

Ces dépenses de fonctionnement seront imputées au chapitre 62 : Autres services extérieurs, au compte 6232 : Fêtes et cérémonies.

Le Maire est autorisé à faire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vienne.

Organisation du feu d'artifice du 14 juillet 2023

Monsieur le Maire rappelle les modalités de l'organisation des festivités du 14 juillet 2023 :

Le feu sera tiré au niveau du viaduc (camping) à 23h00 (suivant les aléas météorologiques).
Pour ce faire, Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de la société Brezac Events domiciliée à Le Fleix (24), fournisseur du feu d'artifice et de l'artificier agréé en charge du tir.
Ce devis s'élève à 7 500.00 € HT soit 9 000.00 € TTC.

Il est nécessaire de sonoriser le feu d'artifice, à ce titre Monsieur le Maire présente le devis de la société « Prisme » domiciliée 16, rue Alfred Nobel, 86000 Poitiers qui s'élève à un montant de 1 388.20 € HT soit 1 665.84 € TTC.

Enfin un bal populaire est prévu à la suite du feu d'artifice au niveau du parking attenant à l'accueil du camping. Monsieur le Maire propose les services du DJ Pierrick, autoentrepreneur, domicilié 5, rue des Tilleuls 86600 Celle L'Evescault pour un montant de 500.00 € toutes charges comprises.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés l'organisation et les devis présentés ci-dessus.

Le Maire est autorisé à signer les devis de la société Brezac Events, Prisme et DJ Pierrick et de déclarer le tir du feu d'artifice auprès des services de la préfecture comme l'exige la réglementation.
Ces dépenses de fonctionnement seront imputées au chapitre 62 : Autres services extérieurs, au compte 6232 : Fêtes et cérémonies.

Tarif spécial d'accueil d'un groupe sur le camping municipal de Vauchiron

Monsieur Didier Morel, Adjoint au Maire en charge de l'attractivité touristique et du site de Vauchiron indique qu'un groupe d'environ 800 personnes fera escale à Lusignan dans le cadre de la manifestation MegaRun.

L'arrivée du groupe est prévue le jeudi 15 juin vers 16h30 pour un départ le vendredi 16 juin à 9h00.

Monsieur Didier Morel propose après négociation avec la direction de MegaRun, le tarif spécial suivant :

Tarif forfaitaire de 4 000.00 € incluant les emplacements nus, stationnement des véhicules, nuitées des personnes, électricité et l'utilisation des sanitaires.

Location des hébergements de loisirs : Mobil-homes, Tentes lodges, Pods pour un montant forfaitaire de 1 500.00 €.

Soit un montant total de 5 500.00 €.

La taxe de séjour sera facturée en sus après le décompte définitif du nombre de personnes présentes dans la nuit du 15 au 16 juin 2023.

Monsieur Jean-Louis Durand demande quels genres de véhicules sont prévus.

Monsieur Didier Morel répond que ce sont des véhicules anciens, mais pas de collection, décorés.

Un bal est également prévu le soir jusqu'à 23h00.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Municipal valide ce tarif spécial et autorise Monsieur le Maire à intervenir.

Mise à bail de la maison, propriété communale sise au 2, Rue Enjambes Au profit de l'entreprise ASENI.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de louer la maison, propriété communale située au 2, Rue Enjambes au profit de l'entreprise ASENI – SARL (Gestionnaire de paie) pour un montant de loyer mensuel fixé par les parties à 800.00 € HT, soit 960.00 € TTC à compter du 1^{er} juillet 2023. Ceci dans le cadre juridique d'un bail professionnel.

L'entreprise ASENI prendra directement en charge l'ensemble des frais (eau, électricité, chauffage).

Le bail professionnel sera annexé à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés valide les principaux termes du bail et autorise le Maire à le signer ainsi que tout document en rapport à cette location.

**Convention d'honoraires entre la commune de Lusignan et le cabinet JURICA SELARL
d'Avocats représenté par Maître Mathilde Favreau.**

Monsieur le Maire indique qu'il a souhaité confier la rédaction du Bail de location à un cabinet spécialisé : JURICA SELARL dont le siège est à Saint Benoit (86280) au 15, rue du Pré Médard.

La mission : La Commune de Lusignan confie à JURICA une mission de préparation et rédaction d'un bail professionnel.

JURICA conseillera Le Client et s'engage à procéder à toutes les diligences requises en vue de la réalisation de la Mission.

Les conseils délivrés par le cabinet d'avocats JURICA tiennent compte de l'état du droit en vigueur au jour où la mission est accomplie.

Le risque éventuellement encouru par Le Client dans les choix qu'il peut être amené à faire eu égard à la prestation de conseil délivrée par le cabinet d'avocats JURICA est porté à la connaissance du Client, qui reconnaît en avoir été averti.

La Mission sera exécutée par Maître Mathilde FAVREAU, avocat associé.

En contrepartie de son intervention, le cabinet d'avocats JURICA percevra des honoraires qui seront fixés selon les modalités suivantes :

Honoraires pour préparation et rédaction d'un bail professionnel : sept cents euros (700 €).

L'honoraire s'entend hors taxes, dont le taux applicable au jour de la facturation sera perçu en sus des honoraires, de sorte que, compte tenu du taux applicable actuel de 20 %, le montant TTC des honoraires s'établit à huit cent quarante euros (840 €).

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de valider les termes de la présente convention d'honoraires résumée ci-dessus et autorise le Maire à la signer, elle sera annexée à la présente délibération.

**Organisation d'un chantier loisirs du 17 au 21 juillet 2023,
en partenariat avec Grand Poitiers Communauté Urbaine.**

Monsieur Jacky Michaud, Adjoint au maire en charge de la jeunesse et des écoles, présente ce dossier :

Monsieur Jacky Michaud indique que le chantier loisirs des 13-16 ans se déroulera du 17 au 21 juillet 2023 sur la commune.

Il est proposé d'installer des panneaux indicateurs pour un balisage de circuit pédestre et VTT.

Ce chantier pourrait se faire en collaboration avec de 2 associations : le Cyclo club Mélusin et le Mélusin athlétique Club Cantonal.

Pour la réalisation de ce balisage il est proposé d'approuver le devis de la SARL PIC BOIS domiciliée Moulin de la Sapinaudière, 79240 Largeasse pour un montant de 3 994,40 € HT soit 4 793.28 € TTC, ceci pour la fourniture de 32 poteaux.

Les besoins seraient donc :

- Panneaux indicateurs et poteaux : 3 994,40 € HT
- Matériaux pour la pose des panneaux indicateur : 250 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés valide les conditions d'organisation du chantier loisirs et autorise le Maire à signer le devis de la SARL PIC BOIS.

Réparation et remise aux normes des jeux pour enfants et terrain multisports

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire pour la sécurité des enfants de procéder à la réparation et à la remise aux normes des jeux pour enfants et du terrain multisports sur plusieurs sites de la commune.

Il présente le devis de la société KASO 2 Maison Roches COPLB domiciliée Rue Taillis de la Georginière – 86600 Lusignan pour un montant total de 5 378.00 € HT soit 6 453.60 € TTC.

Il se décompose ainsi :

- Site de La Plage de Vauchiron : 655.50 € HT
- Site des Promenades : 2 232.50 € HT
- Site de Puy Berger : 1 020.00 € HT
- Terrain multisports (Puy Berger) : 1 470.00 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés le devis présenté ci-dessus et autorise le Maire à le signer et à engager les travaux.

Décision Modificative Budgétaire N°1 / Budget principal commune

Monsieur le Maire indique que suite aux décisions prises lors de la séance de Conseil municipal du 27 avril 2023, il y a lieu de procéder à la décision modificative budgétaire suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2132 (21) - 0070 : Immeubles de rapport	352 500,00	1323 (13) : Départements	12 400,00
		1331 (13) : Dotation d'équipement des terr	176 250,00
		1641 (16) : Emprunts en euros	163 850,00
	352 500,00		352 500,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6232 (011) : Fêtes et cérémonies	59 152,00	7473 (74) : Départements	10 000,00
63512 (011) : Taxes foncières	-14 576,00	74751 (74) : GFP de rattachement	2 000,00
		7478 (74) : Autres organismes	18 000,00
		74834 (74) : Etat-Compens.au titre exonéra	14 576,00
	44 576,00		44 576,00
Total Dépenses	397 076,00	Total Recettes	397 076,00

Monsieur Christian Chaintré constate que dans la partie recettes de la décision modificative, il s'agit pour l'instant de demandes et qu'il n'est pas certain d'obtenir ces montants, il exprime le fait que l'on vote sur des choses instables. Il y aura si nous ne percevons pas ces subventions un déséquilibre comptable.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y aura pas de déséquilibre comptable, il rappelle les explications qu'il a déjà données à la dernière réunion de Conseil Municipal.

Il y aura éventuellement un reste à charge plus important que prévu pour la commune. Il rappelle également que les comptes de la commune sont équilibrés, nous avons des lignes budgétaires sur lesquelles nous pourrions aller chercher des crédits si nécessaires.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à 17 voix pour et 5 abstentions (Braconnier-Gatard, Chaintré, Chapelle, Durand, Vadier-Chauvineau) de modifier le budget tel que présenter ci-dessus, le Maire est autorisé à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

Numérotage N° 3 / 2023 (La Fuie, Le Négret, Montlorgis)

Monsieur Éric Girard, Adjoint au Maire en charge de la voirie présente ce dossier :

Il indique qu'au cours de l'année 2023, nous délibérerons sur les numérotages de nos lieux-dits avec l'objectif qu'à la fin de l'année tous soient numérotés.

L'objet de la présente délibération est de procéder au numérotage des lieux-dits suivants :

Lieux-dits	Nbr habitat	N° de parcelle	N° attribué	Nom rue/Lieu-dit
La Fuie	1	F0497	1	La fuie
Le Négret	1	F0118	1	Le Négret
Le Négret	1	F0608	2	Le Négret
Le Négret	1	F0119	3	Le Négret
Le Négret	1	F0604	4	Le Négret
Le Négret	1	F0112	5	Le Négret
Le Négret	1	F0446	6	Le Négret
Montlorgis	1	ZB0059	2	Rue borgne / Montlorgis
Montlorgis	1	ZB0066	4	Rue borgne / Montlorgis
Montlorgis	1	ZB0043	5	Rue borgne / Montlorgis
Montlorgis	1	ZB0072	6	Rue borgne / Montlorgis
Montlorgis	1	ZB0042	7	Rue borgne / Montlorgis
Montlorgis	1	ZB0076	8	Rue borgne / Montlorgis
Montlorgis	1	ZB0045	9	Rue borgne / Montlorgis
Montlorgis	1	ZB0079	10	Rue borgne / Montlorgis
Montlorgis	1	ZB0038	11	Rue borgne / Montlorgis
Montlorgis	1	ZB0077	12	Rue borgne / Montlorgis
Montlorgis	1	ZB0037	13	Rue borgne / Montlorgis
Montlorgis	1	ZB0086	15	Rue borgne / Montlorgis

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Municipal accepte ces propositions et autorise le Maire à intervenir.

Rapport d'activité 2022 du service Bibliothèque municipale

Madame Catherine Marot, Adjointe au Maire en charge de la Médiathèque municipale, donne lecture du rapport d'activité 2022 de la médiathèque, elle remercie Isabelle Bellini et Magalie Gautier, bibliothécaires, pour la qualité de leur travail et le dynamisme donné pour l'animation et l'organisation de manifestations autour de la lecture.

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de toiture sont prévus très prochainement sur l'immeuble de la bibliothèque.

Il rappelle également que le samedi 24 juin 2023 à 11h00 sera remis le prix Mélusine 2023 en partenariat avec la Société des Auteurs Poitou-Charentes (SAPC).

Le rapport est annexé au présent procès-verbal.

Questions diverses

Monsieur Christian Chaintré indique que jeudi 25 mai en soirée, des tirs ont eu lieu dans le secteur de la rue de l'Amourette, que s'est-il passé.

Monsieur le Maire répond que plusieurs habitants en lisière du bois de la Garenne se sont plaints des nuisances liées à la présence d'un grand nombre de corbeaux dans ce secteur.

Également des agriculteurs pour des dégâts faits dans les cultures.

Dans ce cadre, les services de l'État accompagnés du lieutenant de louveterie ont organisé une battue administrative.

Monsieur Sinault précise que même l'association de chasse a été prévenue très tardivement et que sur demande d'agriculteurs, l'État intervient très rapidement.

Monsieur le Maire précise que l'arrêté a été reçu en mairie le lendemain matin, et que nous n'avons pas pu informer en temps utile.

Monsieur Éric Girard informe les membres du Conseil Municipal que des travaux de revêtement de chaussée auront lieu les 26 et 28 juin 2023 au niveau du rond-point de la déchetterie sur la rocade ; des perturbations de circulation dans ce secteur sont à prévoir.

Monsieur Christian Chaintré demande où en est le dossier du SIVOS sur l'audit des bâtiments, il indique que rien ne lui est transmis.

Monsieur le Maire répond que par principe le SIVOS transmet les comptes rendu de réunions après qu'ils aient été adoptés sur le même principe que les procès-verbaux de Conseil Municipaux.

La prochaine réunion est le 21 juin 2023 si le compte rendu de la réunion précédente est adopté, il sera transmis.

Pour ce qui est de l'audit des bâtiments, nous attendons la restitution qui est prévue début juillet.

Cette étude a été faite à plusieurs niveaux : les enseignants, parents d'élèves, personnels du SIVOS puis bâtiments.

Monsieur Jacky Michaud donne le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal des jeunes qui a eu lieu le samedi 13 mai 2023 en mairie.

Les décisions prises sont les suivantes :

- Les jeunes ont décidé de regrouper les 4 commissions thématiques en 2 commissions : Sport-Culture et Aménagement de la ville – Nature et Déplacements
- Le projet sur lequel les jeunes ont décidé de travailler est l'installation d'un Skate-Park.
- Les jeunes ont validé l'organisation d'une retraite aux flambeaux le soir du 14 juillet 2023, le départ est prévu à 22h00 devant la mairie pour cheminer jusqu'au site de Vauchiron lieu du tir par la rue de Vauchiron.
- La prochaine réunion de Conseil Municipal des jeunes aura lieu le samedi 1^{er} juillet 2023 en mairie.

Monsieur Jacky Michaud indique que la réunion bilan de l'aide aux devoirs est prévue le lundi 3 juillet 2023, il est prévu également de préparer la rentrée 2023-2024 (nombre d'enfants, nombre d'encadrants).

Monsieur Jacky Michaud indique que Grand Poitiers Communauté Urbaine dans le cadre de la mission vélo est en mesure de mettre à disposition de la commune pour le site du camping de Vauchiron un lot de 4 vélos électrique, la proposition de tarif de location proposé serait de 10 € la journée. Une convention sera prochainement transmise entre la commune et GPCU.

Enfin Monsieur Jacky Michaud demande à transmettre à Grand Poitiers de préciser les objets sur les convocations de commissions, en effet Monsieur Michaud à participer à une commission exceptionnelle sur le subventionnement du sport en réalité c'était le subventionnement du sport de haut niveau, notre territoire n'est donc pas concerné par le sujet.

Monsieur le Maire indique qu'il transmettra aux vice-Présidents concernés.

Monsieur Jean-Loïc Herbreteau rappelle que le premier marché d'été aura lieu dimanche 4 juin 2023 sous les anciennes halles.

Plus rien étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 21h20.